



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/912
20 novembre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 18 NOVEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur la République fédérative de Yougoslavie, publiée le 10 novembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
du Luxembourg auprès de
l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne
sur la République fédérative de Yougoslavie, publiée
le 10 novembre 1997

1. L'Union européenne, reconnaissant le rôle important qui revient à la République fédérative de Yougoslavie dans la région et en Europe, souhaite énoncer clairement sa politique à l'intention du peuple de la République fédérative de Yougoslavie.
2. Il s'agit d'une politique fondée sur une approche équitable et sur l'égalité des chances pour tous les pays de la région.
3. L'Union européenne souhaite une République fédérative de Yougoslavie pacifique, prospère et démocratique, qui occupe la place qui lui revient au sein de la famille européenne. Cela suppose que la République fédérative de Yougoslavie respecte les mêmes normes que le reste de l'Europe.
4. De nombreux pays de l'Union européenne ont connu des problèmes économiques analogues à ceux auxquels la République fédérative de Yougoslavie doit actuellement faire face. Il est faux de penser qu'il existe des solutions faciles et simples aux problèmes que connaît la République fédérative de Yougoslavie. Les 40 dernières années nous ont appris que le moyen le plus rapide de rétablir le bien-être économique est d'oeuvrer avec les autres Européens.
5. Les discours nationalistes et ethnocentriques n'ont pas leur place dans l'Europe moderne. Les politiques qui les sous-tendent ont été préjudiciables à la République fédérative de Yougoslavie et ont fait de son peuple, l'un des plus pauvres de la région. La faute ne saurait en être attribuée ni à l'Union européenne ni à la communauté internationale.
6. L'Union européenne insiste pour qu'une coopération soit instaurée avec la communauté internationale en vue de bâtir une République fédérative de Yougoslavie pleinement démocratique, jouissant d'une véritable liberté de presse, assurant l'égalité des chances pour tous, dotée d'une économie ouverte et moderne dont tous tirent avantage, ainsi que d'un système judiciaire impartial.
7. L'Union européenne a les mêmes attentes à l'égard de tous les pays de la région : plein respect de la démocratie et des droits de l'homme, engagement à oeuvrer en faveur d'une paix juste par la mise en oeuvre de l'accord de Dayton, y compris par une pleine coopération sans restrictions avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, et des autres accords qui ont mis fin à la guerre; relations de bon voisinage et approche constructive pour résoudre les problèmes ethniques et les problèmes des minorités de la région, notamment au Kosovo. L'accomplissement de réels progrès dans ces domaines permettrait à l'Union européenne de développer ses relations avec la République fédérative de Yougoslavie.

/...

8. Ensemble, le peuple de la République fédérative de Yougoslavie doit choisir comment faire pour que le pays retrouve la place prospère qui lui revient au sein de la communauté des nations.
